

COMMUNIQUE

Michel BOUVARD avait renouvelé ses démarches auprès de Madame la Ministre de l'intérieur sur le versement des subventions d'État au bénéfice des communes de Maurienne sinistrées par la crue de l'Arc de mai 2008 au moment où les travaux de remise en état des ouvrages de protection peuvent être engagés.

La Ministre vient de lui faire connaître l'attribution d'une subvention globale de **1 079 018 €**